

**Nicolas WOLFF**

Président de France Énergie Éolienne,
vice-président du Syndicat des énergies renouvelables

« L'éolien est une énergie renouvelable, écologique et compétitive dont les perspectives de développement, sur terre comme en mer, sont très prometteuses. L'énergie représente un quart de l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables consommés dans notre pays d'ici 2020, qui permettra de créer 60 000 emplois répartis sur le territoire. Les acteurs de la filière, réunis au sein de France Énergie Éolienne, sont prêts à relever ce défi économique et environnemental. »

→ **MISSIONS**

Fondée en 1996, l'association France Énergie Éolienne (FEE) rassemble aujourd'hui plus de 250 membres, soit plus de 90 % des acteurs de la filière éolienne française. Depuis 2005, elle constitue la branche éolienne du Syndicat des énergies renouvelables (SER).

France Énergie Éolienne a pour objet de promouvoir le développement de l'énergie éolienne en France et assure plusieurs missions essentielles :

- Représenter la filière éolienne auprès des pouvoirs publics ;
- Élaborer avec les membres adhérents des normes et règles de bonnes pratiques ;
- Promouvoir la filière auprès des médias ;
- Assurer une veille active sur tous les sujets juridiques, économiques, techniques, et environnementaux.

→ **ORGANISATION****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

France Énergie Éolienne est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 20 membres élus par l'Assemblée Générale, et présidée depuis octobre 2009 par Nicolas WOLFF. Les membres du Conseil assurent les responsabilités administratives et président les commissions de travail qui élaborent réflexions et propositions.

LE BUREAU

Le Bureau de France Énergie Éolienne est composé de Nicolas WOLFF (Président), Fabrice CASSIN (Vice-président), Jean-Marc ARMITANO (trésorier) et Béatrice BUFFON (secrétaire générale).

LES ADMINISTRATEURS

Jean-Marc ARMITANO (EOLE-RES) • David AUGÉIX (EDF-EN) • Hervé BOULAIE • Béatrice BUFFON (EDF EN) • Franck CAMUS (GE ENERGY) • Fabrice CASSIN (CGR LEGAL) • Vincent DELHAES (EADS ASTRIUM) • Charles DUGUÉ (THÉOLIA) • Jean-Michel GERMA (LA COMPAGNIE DU VENT) • Jean-Yves GRANDIDIER (VALOREM) • Ralf GRASS (ENERGIETEAM) • Anne LAPIERRE (NORTON ROSE) • Dominique LEGROS (CEOLE) • Olivier PEROT (REPOWER) • Eric REISSE (VESTAS) • Peter SCHUSTER (ENERCON) • Eric VIRVAUX (HELIOPTIM) • Gerd VON BASSEWITZ (NORDEX France) • Nicolas WOLFF (VESTAS) • Jean-Michel ZARZA (ALSTOM WIND POWER).

SER-FEE travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des adhérents qui sont invités à participer aux réunions et groupes de travail. SER-FEE comporte huit commissions de travail qui se réunissent en moyenne trois fois par an tandis que les groupes de travail se réunissent plus fréquemment en fonction de l'actualité :



- La commission « **Lois et réglementation** », Fabrice CASSIN
- La commission « **Communication** », Nicolas WOLFF
- La commission « **Raccordement électrique et relations RTE/ERDF/CRE** », Jean-Yves GRANDIDIER
- La commission « **Chantiers techniques** », Béatrice BUFFON
- La commission « **Offshore** », Jean-Michel GERMA
- La commission « **Économique** », Anne LAPIERRE
- La commission « **Industrie** », Hervé BOULAIE
- La commission « **Exploitation** », Olivier PEROT

Par ailleurs, sept groupes régionaux sont chargés de relayer les actions de la FEE au niveau local. Ces groupes régionaux constituent des relais d'information importants pour les permanents SER-FEE.

→ PROGRAMME DE TRAVAIL 2011

Une forte mobilisation de la part des administrateurs de France Énergie Éolienne et des permanents du SER, mais également de l'ensemble des adhérents, est nécessaire pour soutenir la filière éolienne. Au travers de ses différentes commissions, SER-FEE prévoit de concentrer ses efforts sur les actions suivantes :

- Renforcer l'acceptabilité de l'éolien dans l'opinion publique ;
- Poursuivre une communication positive à travers une visibilité globale de la filière ;
- Suivre et participer à la mise en œuvre des schémas régionaux de développement des énergies renouvelables pour améliorer la planification et l'acceptation locale des éoliennes ;
- Accompagner le développement de la filière éolienne offshore dans le cadre de l'appel d'offres national ;
- Accompagner le programme de renforcement et d'adaptation du réseau électrique préparé par RTE et participer à l'évolution des règles d'accès au réseau électrique (procédure de raccordement au réseau de transport, améliorations des règles d'effacement, etc.) ;
- Défendre les intérêts des exploitants dans l'évolution des dispositions réglementaires encadrant leurs activités (ICPE, ZDE,...) ;
- Lever les freins administratifs, techniques (problématique éolienne/radar) et réglementaires au développement de la filière éolienne ;
- Faciliter l'émergence d'une véritable filière éolienne industrielle française, encourager et accompagner les initiatives de création de sites industriels à travers Windustry France et dans le cadre du futur Appel à Manifestation d'Intérêts de l'ADEME ;
- Promouvoir la filière éolienne auprès des pouvoirs publics, des médias et de la presse régionale ;
- Organiser le colloque national éolien.